



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **première** réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2006-2007, tenue le jeudi 23 novembre 2006 à 12 h 45 en la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau du pavillon de musique (F) (300, boulevard de Maisonneuve Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Ratification du mode de convocation de la réunion extraordinaire
3. Admission des observatrices, observateurs (sans droit de parole)
 - 3.1 Admission des observatrices, observateurs non journalistes
 - 3.2 Admission des journalistes
4. Situation financière de l'UQAM
 - 4.1 Présentation par le Recteur Roch Denis
 - 4.2 Période de questions
 - 4.3 Position des membres de l'Assemblée générale

1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président, Gaétan Breton, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la première réunion extraordinaire de l'Assemblée générale.

Sur proposition du Comité exécutif, Jacques Rhéaume, qui accepte, est élu président d'assemblée.

Le président du Syndicat, Gaétan Breton, informe les membres qu'à la demande d'Alain Lallier et de Jacques Girard, respectivement président et vice-président du Conseil d'administration de l'UQAM, monsieur Roch Denis ne se présentera pas à la réunion d'aujourd'hui, car il vient de démissionner de son poste de recteur.

Sur proposition d'André Breton, appuyée par Normand Baillargeon, les modifications suivantes sont apportées au projet d'ordre du jour :

Les points 4.1 (Présentation par le Recteur Roch Denis) et 4.2 (Période de questions) sont supprimés et le point 4.3 (Position des membres de l'Assemblée générale) devient donc 4.1.

2. Ratification du mode de convocation de la réunion extraordinaire

06AG300 RATIFICATION DU MODE DE CONVOCATION DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'article 11 (alinéa b) des Statuts et règlements du SPUQ;

ATTENDU que la convocation pour la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du jeudi 23 novembre 2006 a été envoyée le mardi 21 novembre 2006, en raison du caractère urgent de la situation;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

RATIFIE le mode de convocation de la réunion extraordinaire.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pierre Mackay demande que soit inscrite nommément sa dissidence relativement à la ratification du mode de convocation.

3. Admission des observatrices, observateurs (sans droit de parole)

3.1 *Admission des observatrices, observateurs non journalistes*

06AG301 ADMISSION DES OBSERVATRICES, OBSERVATEURS NON JOURNALISTES

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'intérêt général de la communauté universitaire;

ATTENDU les nombreuses demandes qui nous ont été adressées;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ACCEPTTE la présence (sans droit de parole) des observatrices, observateurs non journalistes à la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ, et ce, jusqu'au point 4.3 du projet d'ordre du jour (Position des membres de l'Assemblée générale).

Proposition d'amendement

Il est proposé par Claude Laferrière, appuyé par Pierre Giguère, de supprimer « et ce, jusqu'au point 4.3 du projet d'ordre du jour (Position des membres de l'Assemblée générale) ».

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le vote est demandé sur le projet de résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3.2 *Admission des journalistes*

06AG302 ADMISSION DES JOURNALISTES

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les demandes qui nous ont été adressées par les médias;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ACCEPTTE la présence (sans droit de parole) des journalistes à la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ, et ce, jusqu'au point 4.3 du projet d'ordre du jour (Position des membres de l'Assemblée générale).

Proposition d'amendement

Il est proposé par Claude Laferrière, appuyé par Maria Carmen Rico De Sotelo, de supprimer « et ce, jusqu'au point 4.3 du projet d'ordre du jour (Position des membres de l'Assemblée générale) ».

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le vote est demandé sur le projet de résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4. Situation financière de l'UQAM

4.1 *Position des membres de l'Assemblée générale*

Le président d'assemblée propose qu'un comité plénier de 45 minutes précède l'assemblée délibérante.

Diane Berthelette, membre du Conseil d'administration, fait un rappel des événements : le recteur n'était pas présent à la réunion du Conseil d'administration du 14 novembre 2006 alors qu'on y déposait le rapport du comité de vérification, lequel présentait, entre autres, un dépassement additionnel de 40,6 M\$ dans la construction du Complexe des sciences; ce dépassement n'avait pas été autorisé par le Conseil d'administration; le recteur est venu à la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2006. Les membres du Conseil d'administration ont alors appris que, dans le courant de l'année 2003, le recteur avait reçu une lettre du gouvernement l'informant que seulement 25 M\$ seraient versés pour la construction du pavillon des sciences biologiques. Cette lettre n'a jamais été déposée au Conseil d'administration.

Micheline Labelle tient à remercier le Comité exécutif du SPUQ de ne pas avoir condamné le recteur avant de l'avoir entendu. En effet, six des sept vice-recteurs ainsi que l'ensemble des doyens ont signifié publiquement que le recteur devrait démissionner.

Gaétan Breton poursuit le rappel des faits en présentant le contexte dans lequel se construit l'îlot Voyageur : il s'agit d'un projet de 330 M\$. Les études préliminaires prévoient que le stationnement allait produire des déficits de caisse pendant 12 ans et les résidences pendant 18 ans. Les places du stationnement ont été réduites de près de 30 % alors que les coûts de construction n'ont pas changé. On peut prévoir que, au mieux, les déficits de caisse vont s'échelonner sur 20 ans pour le stationnement. Le contrat signé avec BUSAC (gestionnaire immobilier) permet de dire que, si jamais ce projet devait générer quelque rentrée positive, ce ne serait pas avant 25 à 30 ans. Mais on peut en douter étant donné que des réparations deviendront alors nécessaires.

Gaétan Breton mentionne que de nombreux articles ont été écrits à ce sujet dans le *SPUQ-Info*.

La vice-rectrice aux affaires administratives et financières, en poste depuis avril 2006, a découvert qu'au 31 mai 2006, 205 M\$ étaient dépensés incluant les coûts additionnels de 40 M\$.

Le Ministère de l'éducation, des loisirs et des sports a accordé 30 M\$ et l'UQAM avait déjà prévu l'émission de 75 M\$ d'obligations. Il reste donc 105 M\$ à financer.

Par ailleurs, en ce qui concerne le déficit d'espace, le recteur et le gouvernement n'arrivent pas au même résultat : selon le premier, il manque 40 000 m² et, selon le deuxième, il ne manquerait que 16 000 m².

Lucie Robert, membre du Conseil d'administration, informe les membres que l'Administration de l'UQAM ne respecte pas le délai de cinq (5) jours ouvrables dans la remise des documents avant les réunions du Conseil d'administration, ce qui laisse peu de temps pour se préparer avant les rencontres.

Claude Pichet, membre du Conseil d'administration, tient à informer les membres de la qualité du travail effectué par ses collègues professeures membres du Conseil d'administration.

Le projet de résolution suivant est présenté :

Crise actuelle à l'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU QUE les missions premières de l'Université sont l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités;

ATTENDU QUE l'Université n'est pas une entreprise : elle n'a pas à se lancer dans des opérations commerciales ou immobilières pour s'assurer d'hypothétiques revenus;

ATTENDU QUE l'État doit financer correctement et complètement un système d'éducation de qualité;

ATTENDU QUE les représentantes, représentants des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM doivent obtenir des informations financières fiables et complètes;

ATTENDU QU' il est essentiel de rendre les gens qui détiennent des postes responsables de leurs décisions;

IL EST PROPOSÉ QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- 1- réclame qu'une enquête soit confiée au Vérificateur général du Québec afin de :
 - a. faire la lumière sur la gestion financière des projets immobiliers de l'UQAM;
 - b. identifier les responsables de la crise actuelle à tous les niveaux;
 - c. recommander des mesures concrètes quant aux responsabilités des instances et des personnes qui participent aux décisions et à la gestion, notamment les membres du Conseil d'administration;
- 2- achemine cette requête au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'au premier ministre du Québec.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- 3- réclame que des mesures soient rapidement prises afin de rétablir la confiance de la communauté universitaire envers la direction de l'UQAM et son fonctionnement;
- 4- réaffirme que la priorité absolue de l'UQAM dans toutes ses activités, notamment dans sa gestion financière, doit être accordée à sa mission première, liée à la tâche professorale : enseignement, recherche-crédation, services aux collectivités;
- 5- exige le retour à une véritable cogestion, basée sur l'implication de tous à tous les niveaux et la nécessaire transparence dans l'initiative et le cheminement des dossiers et les pratiques de gestion.

Le président d'assemblée propose que la proposition soit scindée en deux : on disposera dans un premier temps des points 1 et 2 et ensuite des points 3 à 5. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Jean Pasquero, appuyé par le Comité exécutif, d'ajouter un alinéa b qui se lirait comme suit : « faire la lumière sur les facteurs organisationnels et contextuels ayant pu mener à la situation actuelle ».

Certains membres estiment que l'enquête ne doit pas être effectuée par le Vérificateur général, car l'UQAM pourrait être mise en tutelle.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Josiane Ayoub, appuyé par Charles Perraton, de remplacer l'alinéa 1 tel que proposé par le libellé suivant : « réclame au Conseil d'administration qu'une enquête indépendante soit faite dans les plus brefs délais afin de : » et de biffer l'alinéa 2.

Le vote est demandé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Il est proposé par Claude Laferrière, appuyé par Gilles Gauthier, d'ajourner l'assemblée.

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

L'assemblée est prête à voter sur le projet de résolution amendé.

06AG303 Crise actuelle à l'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU QUE les missions premières de l'Université sont l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités;

ATTENDU QUE l'Université n'est pas une entreprise : elle n'a pas à se lancer dans des opérations commerciales ou immobilières pour s'assurer d'hypothétiques revenus;

ATTENDU QUE l'État doit financer correctement et complètement un système d'éducation de qualité;

ATTENDU QUE les représentantes, représentants des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM doivent obtenir des informations financières fiables et complètes;

ATTENDU QU' il est essentiel de rendre les gens qui détiennent des postes responsables de leurs décisions;

IL EST PROPOSÉ QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

RÉCLAME au Conseil d'administration qu'une enquête indépendante soit faite dans les plus brefs délais afin de :

- a. faire la lumière sur la gestion financière des projets immobiliers de l'UQAM;
- b. faire la lumière sur les facteurs organisationnels et contextuels ayant pu mener à la situation actuelle;
- c. identifier les responsables de la crise actuelle à tous les niveaux;
- d. recommander des mesures concrètes quant aux responsabilités des instances et des personnes qui participent aux décisions et à la gestion, notamment les membres du Conseil d'administration.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition d'amendement sur la 2^e partie du projet initial de résolution
Il est proposé par Diane Berthelette, appuyé par Josiane Ayoub, de remplacer l'alinéa 3 par le libellé suivant : « demande aux membres du comité de vérification de venir présenter leur rapport dans les plus brefs délais à une Assemblée générale du SPUQ. »

Le vote est demandé.

Sur proposition de Pierre Toussaint, appuyée par Pierre Bouchard, le dépôt de la deuxième partie du projet initial de résolution est demandé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Levée de la réunion à 14 h 50.

Le président,

La secrétaire,

Gaétan Breton

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (1^{re} réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ du jeudi 23 novembre 2006)

1. Ordre du jour
2. SPUQ, projet de résolution : ratification du mode de convocation de la réunion extraordinaire
3. SPUQ, projet de résolution : admission des observatrices, observateurs non journalistes
4. SPUQ, projet de résolution : admission des journalistes
5. UQAM, Rapport du comité de vérification au Conseil d'administration de l'UQAM (14 novembre 2006)
6. SPUQ, Communiqué du SPUQ à l'ensemble de la communauté universitaire : le recteur doit s'expliquer (16 novembre 2006)
7. UQAM, Communiqué de l'UQAM à l'ensemble de la communauté universitaire : le Conseil d'administration analyse le déficit de l'UQAM
8. UQAM, note de Johanne Fortin adressée aux membres et observateurs du Conseil d'administration de l'UQAM
9. UQAM, lettre adressée aux membres du Conseil d'administration de l'UQAM signée par les membres professoraux de la Commission des études
10. UQAM, communiqué de l'UQAM à l'ensemble de la communauté universitaire : message du président du C.A. de l'UQAM.
11. SPUQ, projet de résolution : Crise actuelle à l'UQAM